



Fédération Sportive et Gymnique du Travail

Commission Cycliste de la Haute-Garonne

10, Boulevard Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40 - Fax : 05.34.36.12.44

Email : accueil@31.fsgt.org - site Internet : <http://www.cyclismefsgt31.fr>

REGLEMENT EPREUVE CYCLISTE ROUTE 2023

DATE : DIMANCHE 07 MAI CLUB : Commission 31

NOM DE L'EPREUVE : Championnat Inter-Départementaux

Uniquement les départements du 09,11,31,66,81 et 82

LIEU : BAZUS (31)

CONTACT (Nom, Tél. & Courriel) : J-C Trouvé (06 71 79 32 48)

COMMISSAIRE ou AIDE COMMISSAIRE MIS A DISPOSITION PAR L'ORGANISATEUR :

• NOM(S) Prénom(s) : Alain PUGNET (alain.pugnet@orange.fr)

LONGUEUR CIRCUIT : 10Km		CIRCUIT : Vallonné		OPENRUNNER : 7047977	
Catégories	Heures dossards	Heures départ	Nombre de tours	Total kms	Récompenses
<i>Séniors & Espoirs</i>	13h00	14h30	9	90	Maillots et bouquets aux vainqueurs. Médailles aux 3 premiers.
<i>Vétérans & Juniors</i>	13h00	14h32	8	80	
<i>Supers-Vétérans</i>	13h00	14h34	7	70	
<i>Anciens & Féminines</i>	13h00	14h35	6	60	
<i>Cadets</i>	13h00	14h36	5	50	
<i>Minimes</i>	13h00	14h37	3	30	

Lieu remise des dossards : Salle des fêtes de BAZUS (31)

Course réservée exclusivement aux licenciés FSGT ayant participé à au moins 3 courses depuis le début de la saison route 2023.

Conditions d'attribution du maillot :

Conformément à l'article 53 du règlement régional, il ne pourra être attribué un maillot que s'il y a au moins trois participants dans la catégorie concernée. Dans le cas contraire, une médaille remplacera le maillot.

Féminines : La première Féminine se verra remettre un maillot dans la mesure où il y aura au moins trois participantes. Une médaille sera remis ensuite par catégorie d'âge.

Tarif engagements : Adultes => 8 € ; Cadets & Minimes => 4 €

Observations : Epreuve ouverte aux catégories de valeurs renseignées ci-dessus, disputée sous les règlements cyclistes FSGT d'Occitanie- Pyrénées et du règlement fédéral FSGT.

Observations : les signaleurs seront mis en place ¼ d'heure avant le 1^{er} départ.

Braquets minimes garçons et filles : 7,01 (46x14)

Cadets ou Cadettes : Braquets libres.

Le port du maillot est obligatoire pendant l'épreuve et pour recevoir les récompenses.

Les Commissaires se réservent le droit, pour causes de conditions climatiques, de modifier le nombre de tour.